



AGENT DE PROTECTION ET ANTI-ADHÉRENT DES MATÉRIELS EN MOTOCULTURE



- ▶ **Anti-adhérent et agent de protection prêt à l'emploi à base de PTFE.**
- ▶ **Facilite la glisse de l'herbe et de la terre.**
- ▶ **Évite l'accrochage des résidus de tonte/culture/terre/boue.**
- ▶ **Réduction des risques d'oxydation grâce à son film barrière.**
- ▶ **Prolonge la durée de vie des matériaux et équipements.**
- ▶ **Protège les capots, carrosseries, carters ou jupes de protection, cuve de transport,...**
- ▶ **Convient pour les surfaces métalliques (sécateurs, taille-haies, etc.) et plastiques.**

Collectivités, paysagistes, golfes, zoos, stades, services d'entretien des espaces verts,...

APPLICATION

Agiter l'aérosol avant utilisation.

Sur matériel neuf : pulvériser uniformément et généreusement avant la première utilisation sur toutes les parties en contact avec l'herbe coupée.

Sur matériel ayant déjà servi : nettoyer soigneusement les surfaces à protéger. Attendre le séchage complet puis pulvériser uniformément sur toutes les parties entrant en contact avec la tonte.

Renouveler l'application périodiquement et avant l'hivernage des matériels.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : liquide limpide

Volume : 500 ml

Gaz propulseurs : butane/propane.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

CONDITIONS D'EMPLOI

Avant toute utilisation se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage et consulter la fiche de sécurité avant utilisation. Ne pas exposer les aérosols à plus de 50 °C. S'assurer que le produit employé convienne à l'usage. Effectuer un essai au préalable sur la surface à traiter afin de vérifier la compatibilité et le temps de contact approprié.

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes.

D3171-0122

